



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des langues officielles

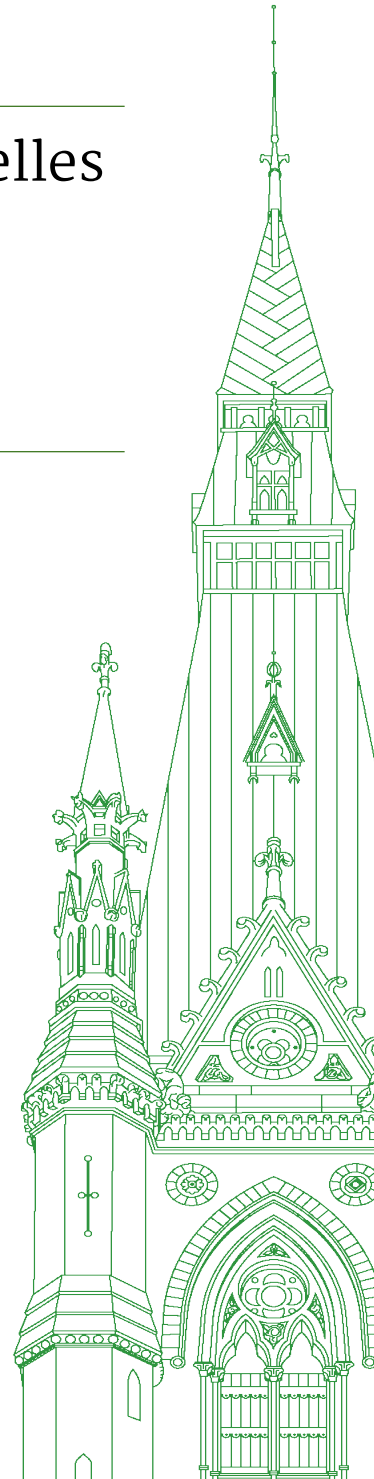
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 092

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 8 avril 2024

Président : M. René Arseneault



Comité permanent des langues officielles

Le lundi 8 avril 2024

• (1535)

[Français]

Le président (M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.)): J'ouvre la séance.

Bonjour, tout le monde. Je vous souhaite la bienvenue à la 92^e réunion du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes.

Conformément au paragraphe 108(3) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 29 janvier, le Comité reprend son étude sur les obligations linguistiques dans le processus de nomination ou de nomination à des postes clés.

Je ne vais pas lire toutes les consignes relatives au témoignage par vidéoconférence qui sont en vigueur depuis la pandémie de la COVID-19, puisque le Parlement canadien est maintenant un expert en la matière. Cependant, je rappelle à ceux et à celles qui sont dans la salle de s'assurer que leur oreillette n'est pas située près du microphone lorsqu'ils ou elles ont la parole, afin d'éviter les retours de son. De plus, conformément à notre motion de régie interne, je souhaite informer le Comité que tous les témoins qui participent à la réunion par vidéoconférence ont effectué les tests de son et les tests de connexion requis avant la réunion.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins. Aujourd'hui, nous recevons Mme Justine Hendricks, présidente-directrice générale de Financement agricole Canada, ainsi que Mme Angela Cassie, présidente de la Société de la francophonie manitobaine. Bonjour, mesdames.

Aujourd'hui, il y a une éclipse solaire, et j'aimerais dire que celle-ci se produit pendant un jour bien spécial, soit celui de l'anniversaire de notre analyste favorite, qui vient tout juste d'avoir 31 ans. Je souhaite donc bonne fête à Mme Lecomte, qui fait un travail incroyablement au Comité.

Des voix: Bravo!

Mme Lucie Lecomte (analyste du Comité): Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Comme chacun d'entre vous le sait, je suis très strict pour ce qui est du temps de parole. Mes chers collègues me regardent parfois avec de petits ou de gros yeux, selon le temps de parole que j'accorde. Regardez l'heure à votre téléphone cellulaire: si vous avez la parole pour 6 minutes et que vous posez une question à 5 minutes 58 secondes, il n'y aura assurément pas assez de temps pour la réponse. Si je suis aussi strict que cela, c'est parce que cela nous permet de faire deux tours de questions. C'est grâce à cela qu'on peut entendre différentes questions et différents points de vue.

Comme d'habitude, chaque témoin dispose de cinq minutes pour faire son allocution d'ouverture. Si un témoin n'arrive pas à termi-

ner son allocution dans les cinq minutes qui lui sont allouées, il ou elle aura l'occasion d'y revenir en répondant aux questions des membres.

Madame Hendricks, la parole est à vous pour un maximum de cinq minutes.

Mme Justine Hendricks (présidente-directrice générale, Financement agricole Canada): Merci, monsieur le président.

Bonjour, membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir invitée à me joindre à vous aujourd'hui. Je m'appelle Justine Hendricks et je suis la présidente-directrice générale de Financement agricole Canada, ou FAC.

FAC est une société d'État dont le siège social est situé à Regina. Nous sommes au service de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne depuis plus de 65 ans. Avec un portefeuille de prêts de plus de 50 milliards de dollars, nous soutenons 103 000 clients par l'intermédiaire de plus de 2 500 employés et de 103 bureaux répartis à l'échelle canadienne. En 2023-2024, nos centres de service à la clientèle ont reçu plus de 42 500 appels, dont 4 134 étaient en français.

J'ai été nommée présidente-directrice générale il y a un peu plus d'un an, et je suis heureuse de vous parler de cette organisation. Cet après-midi, j'aimerais aborder le bilinguisme et le processus d'embauche de FAC en lien avec la Loi sur les langues officielles, faire un survol des progrès accomplis, et présenter notre orientation future.

FAC est déterminée à promouvoir le bilinguisme et les langues officielles. En tant que société d'État, elle se doit de faire preuve de leadership à cet égard. Au sein de l'organisation, nous utilisons le Modèle de maturité des langues officielles du Commissariat aux langues officielles comme guide. En 2021, FAC a réalisé une évaluation organisationnelle en fonction de ce modèle de maturité, ce qui a permis d'établir une stratégie triennale visant à accroître le bilinguisme dans l'ensemble de l'organisation. Les piliers de cette stratégie sont d'attirer et de développer des talents bilingues, d'incorporer le bilinguisme dans le milieu de travail, et de donner l'exemple. Dans le cadre de cette stratégie, FAC a apporté plusieurs améliorations à ses processus, afin d'affiner ses pratiques d'embauche pour les postes bilingues.

L'environnement de travail hybride découlant de la pandémie de la COVID-19 a favorisé les recherches d'emploi à l'échelle nationale, ce qui nous a permis de trouver les bons talents, ayant la bonne expérience, pour pourvoir des postes bilingues. L'embauche de candidats bilingues demeure cependant un défi, d'où l'importance d'avoir un programme de formation interne robuste.

[Traduction]

Aujourd'hui, 14 % des postes sont désignés bilingues chez FAC. Cette dernière utilise l'outil d'identification linguistique des postes du Commissariat aux langues officielles pour orienter la désignation linguistique des postes clés. À l'heure actuelle, 80 % des postes de notre équipe de direction sont désignés bilingues. De ce nombre, 75 % des titulaires satisfont aux exigences en matière de bilinguisme et 12,5 % suivent une formation en langue seconde. De nos employés qui servent le public, 38 % sont bilingues.

[Français]

Depuis 2021, le nombre d'employés inscrits à la formation linguistique en français a quadruplé, et je suis heureuse de vous annoncer que les cadres supérieurs anglophones de FAC s'intéressent de plus en plus à cette formation. Quarante-sept pour cent des employés qui suivent la formation linguistique en français occupent des postes de direction. De ce nombre, 58 % sont à un niveau débutant, démontrant l'intérêt renouvelé pour l'apprentissage de la langue française.

Cette année en particulier, nous avons remarqué un changement notable dans l'ensemble de l'organisation. Je porte aussi le titre de championne des langues officielles de FAC, et j'accorde la priorité à l'utilisation des deux langues officielles dans les réunions et les communications. Notre équipe de traduction a donc été très occupée.

[Traduction]

Nous avons eu le plaisir de présenter certaines initiatives de FAC lors du Forum sur les meilleures pratiques en matière de langues officielles organisé cette année à Ottawa, y compris la stratégie de réunions bilingues et l'initiative d'encadrement des cercles bilingues de FAC.

En 2023-2024, dans le but de trouver des outils pratiques qui encouragent le bilinguisme, nous avons ajouté une nouvelle technologie appelée Kudo pour permettre l'interprétation simultanée dans Microsoft Teams. Notre équipe responsable des langues officielles a ainsi appuyé plus de 40 réunions bilingues, dont trois assemblées publiques réunissant tous les employés. Les équipes multilingues qui participent ensemble font une contribution importante à notre diversité et à notre inclusion.

En outre, 13 dirigeants ont pris part à des cercles d'encadrement bilingues en compagnie d'un formateur linguistique et d'un partenaire d'affaires bilingue des ressources humaines. Ces cercles visent à accroître la maîtrise de l'oral et la sécurité linguistique lors de l'utilisation de la langue seconde en milieu de travail.

[Français]

En raison de ce changement de visibilité, nous constatons une sensibilisation accrue et un désir d'engagement, et nous voyons les employés francophones se sentir plus à l'aise de communiquer dans leur langue première. Nous avons également observé que les employés anglophones se risquaient de plus en plus souvent à communiquer en français. Ils l'utilisent plus souvent et font des présentations dans leur langue seconde. C'est un cheminement, et d'autres améliorations sont à venir. Par ailleurs, en tant que francophone, ce cheminement revêt une importance personnelle à mes yeux, et je suis contente des efforts déployés par FAC au cours des trois dernières années pour accroître le bilinguisme au sein de l'organisation.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé cet après-midi, et je me réjouis de répondre à vos questions.

● (1540)

Le président: Merci, madame Hendricks.

Madame Cassie, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme Angela Cassie (présidente, Société de la francophonie manitobaine): Bonjour, j'aimerais d'abord remercier le Comité de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Angela Cassie et je suis la présidente de la Société de la francophonie manitobaine, la SFM. Je suis également une ancienne fonctionnaire fédérale.

Comme vous le savez, la SFM est l'organisme porte-parole de la communauté d'expression française du Manitoba, dans toute sa diversité.

J'aimerais vous présenter quelques idées aujourd'hui sur deux grandes thématiques, soit l'impact des hauts fonctionnaires unilingues sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire, les CLOSM, et le fait de trouver des solutions structurantes pour favoriser le bilinguisme officiel.

La question à l'étude est d'une importance primordiale pour notre communauté. La capacité bilingue des hauts fonctionnaires n'est pas seulement une question de langue parlée, mais aussi de la compréhension des défis uniques auxquels nos communautés font face au quotidien. Cela a un impact réel sur la prise de décision, y compris sur le financement des organismes qui soutiennent nos CLOSM, ainsi que sur l'offre de services publics vitaux, entre autres.

Trop souvent, les préjugés inconscients bafouent les droits et les intérêts des francophones. Pris ensemble, ces préjugés créent une culture de laxisme et d'indifférence face à nos besoins. Nous le voyons d'ailleurs entre autres avec la GRC, qui n'arrive pas à respecter ses obligations en matière de bilinguisme, malgré le service essentiel qu'elle fournit.

Nous trouvons également très inquiétant le fait que les gestionnaires puissent prendre des décisions sur les exigences linguistiques d'un poste sans demander, ou en ignorant tout simplement, les conseils du personnel spécialisé en matière de langues officielles. Notre communauté et nos communautés francophones méritent des processus robustes visant à assurer la représentativité de la population canadienne, ainsi qu'un traitement juste et équitable.

Il va sans dire que la SFM appuie les recommandations mises de l'avant par le commissaire aux langues officielles, qui s'attaque aux sources du problème. Cela comprend des investissements structurants envers notre continuum en éducation française pour renforcer les bassins de main-d'œuvre francophone. Cela comprend aussi une formation pour les gestionnaires, visant à clarifier l'intention de l'article 91 de la Loi sur les langues officielles, comme le soulignait le commissaire aux langues officielles, M. Théberge, lors de son allocution devant ce Comité, il y a quelques semaines.

En 2024, l'approche fondée sur la simple conformité doit être une pratique du passé. Il nous faut maintenant une approche fondée sur les valeurs et une fonction publique fière et capable d'offrir un service de qualité égale dans les deux langues officielles du pays. Des gestionnaires qui captent et incarnent ces valeurs trouveront, selon nous, des façons pour attirer, recruter et former un plus grand nombre de hauts fonctionnaires bilingues.

Je m'arrête donc ici. Merci de votre attention et de nous avoir donné l'occasion de présenter notre perspective aujourd'hui. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président: Merci, madame Cassie.

Pour la première ronde de question, chaque formation politique disposera de six minutes pour des questions et réponses.

Le Parti conservateur commence toujours en premier. C'est donc à M. Dalton, qui vient de l'Ouest canadien, de prendre la parole pour six minutes.

M. Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins de leurs commentaires et de leurs discours.

Madame Hendricks, comment sont répartis au pays les hauts fonctionnaires de votre organisation, Financement agricole Canada? Sont-ils concentrés en Ontario? Sont-ils partout au pays? Habitent-ils en Alberta et en Saskatchewan ou ailleurs au Canada? Sont-ils originaires de ces endroits?

• (1545)

Mme Justine Hendricks: Je vous remercie de votre question.

Vous demandez comment les gestionnaires et les employés de FAC sont répartis. Nous avons 103 succursales partout au pays, concentrées selon les régions. Environ la moitié des 2 500 employés qui composent notre personnel se trouve à Regina et le reste des employés est réparti partout au Canada. Il y a des gestionnaires parmi ces employés. Nous avons remarqué dans le passé que la force des employés répartis dans tout le Canada était surtout dans les postes de service aux clients. Les employés demeurent souvent dans les communautés. Vous êtes peut-être aussi au courant que, comme FAC se concentre sur l'industrie agricole et agroalimentaire, nos succursales sont souvent situées dans des communautés rurales. C'est dans ces endroits que nous trouvons notre personnel.

Le contexte de la pandémie de la COVID-19 nous a permis aussi d'avoir une meilleure compréhension du travail hybride. FAC a donc eu la chance d'offrir des postes de cadre à l'extérieur de son siège social, pas seulement à Regina. Dans le passé, la plupart des postes de cadre, outre ceux qui auraient été dans les régions, étaient à Regina. Cependant, depuis la pandémie de la COVID-19, la tendance a changé un peu. Ça nous a permis d'attirer des employés bilingues, parce que trouver des employés bilingues à l'échelle locale était devenu un défi.

M. Marc Dalton: Merci.

Est-ce le Conseil du Trésor qui donne les directives pour la formation linguistique des fonctionnaires? D'où viennent les directives?

Mme Justine Hendricks: Nous avons certaines politiques à FAC. Nous nous basons aussi sur les politiques du Commissariat aux langues officielles pour nous guider, afin de savoir comment développer des processus internes, organiser des cours, et évaluer des postes. Nous utilisons les outils fournis par le Commissariat pour nous aider à déterminer si un poste doit être bilingue ou pas.

M. Marc Dalton: C'est bien. Je vois que vous semblez faire un grand effort.

Il est facile de perdre ses compétences linguistiques en français. Offrez-vous de la formation linguistique de façon continue? Est-ce

que vous exigez que les fonctionnaires la suivent? Comment cela fonctionne-t-il?

Mme Justine Hendricks: Ça dépend si un poste est désigné comme étant bilingue ou non. En ce qui concerne les programmes de formation offerts aux employés, nous allons accorder la priorité aux détenteurs de postes bilingues, surtout si le gestionnaire qui occupe ce poste a besoin d'améliorer ses connaissances du français oral ou écrit. Nous pouvons offrir des cours. Ce peut être un cours en ligne. Nous avons des professeurs attirés. Nous avons aussi des formations concentrées dans le cadre desquelles une personne pourrait aller vivre pendant quelques mois une immersion en français pour accélérer son apprentissage de cette langue.

Nous allons alors appliquer différentes méthodes, mais, d'abord et avant tout, nous commençons par examiner les postes dont les titulaires sont en contact avec les clients, surtout la clientèle francophone. Depuis les deux dernières années, nous évaluons chacun des postes afin de déterminer s'ils doivent être bilingues ou pas. C'est à ce moment que nous déciderons du processus de recrutement et des critères que nous considérerons lorsque nous prendrons en compte différents candidats.

M. Marc Dalton: Quelles ressources utilisez-vous? Sont-ce des ressources que vous créez vous-même ou des ressources que vous prenez du gouvernement? Où prenez-vous ces ressources?

Mme Justine Hendricks: Si je comprends bien, vous parlez des ressources pour soutenir les employés.

M. Marc Dalton: Je parle des ressources pour soutenir les employés et pour l'enseignement.

Mme Justine Hendricks: Nous avons une combinaison de ressources. Nous avons certains professeurs à l'interne. Si nous faisons un programme d'immersion, par exemple, nous avons un partenariat avec des ressources externes. FAC étant une société de la Couronne, nous n'utilisons pas les services de la fonction publique du Canada. Nous sommes indépendants de ce point de vue. Nous avons des ressources en ligne, des professeurs à l'interne, ainsi que des partenariats à l'externe, selon les besoins des candidats. Nous avons aussi mentionné avoir participé au Forum sur les bonnes pratiques en matière de langues officielles. Par exemple, pour un employé qui souffre de dyslexie, nous retiendrons plutôt des services du secteur privé pour le soutenir et l'aider à apprendre la langue.

M. Marc Dalton: Merci beaucoup.

Madame Cassie, la communauté francophone au Manitoba est-elle en pleine croissance ou a-t-elle diminué avec le temps? Comment va-t-elle? Je sais qu'il y a un héritage linguistique à Saint-Boniface, à Beauséjour et dans tous les endroits où il y a des francophones. Est-ce qu'on gagne la bataille?

• (1550)

Mme Angela Cassie: Merci de cette question.

C'est toujours une bataille, mais nous travaillons très fort pour assurer la pérennité de notre communauté. La croissance d'aujourd'hui est plutôt attribuable à l'immigration. C'est donc un élément très important pour nous. Nous avons plusieurs municipalités bilingues, ainsi qu'une division scolaire francophone, sans parler de l'Université de Saint-Boniface. Alors, ce n'est pas juste une communauté historique, c'est une communauté très vivante et dynamique...

Le président: Veuillez conclure rapidement, s'il vous plaît.

Mme Angela Cassie: ... et j'aimerais ajouter qu'il y a beaucoup de gens qui sont inscrits dans des programmes d'immersion, ce qui contribue à la vitalité de la communauté.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Koutrakis, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Annie Koutrakis (Vimy, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous cet après-midi. Bienvenue.

Madame Hendricks, vous avez mentionné que 75 % de vos employés étaient bilingues, si j'ai bien compris, et que 12,5 % suivaient des cours de langue seconde. Qu'en est-il des 12,5 % qu'il reste?

Mme Justine Hendricks: Merci pour la question.

Ce que j'ai indiqué, c'est que 80 % de nos cadres supérieurs occupent des postes désignés bilingues et que, parmi ceux-ci, 75 % répondent aux critères de bilinguisme et 12,5 % suivent des cours actuellement. Il ne s'agit pas de tous les employés de Financement agricole Canada. Ce sont 14 % de tous nos postes qui sont désignés bilingues.

Mme Annie Koutrakis: Quel est le plan de votre organisation pour donner la possibilité aux autres d'être bilingues?

Mme Justine Hendricks: Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, nous avons un budget annuel et nous offrons plusieurs options aux employés qui souhaitent apprendre le français comme langue seconde. Par contre, nous accordons la priorité aux titulaires de postes désignés bilingues pour nous assurer de respecter ces critères. Alors, quand il y a un choix à faire, selon la capacité de notre organisation, c'est là-dessus que nous nous concentrons.

Par contre, les employés peuvent accéder à des ressources en ligne et ont d'autres occasions de travailler leur français. Nous essayons de donner aux employés l'envie d'améliorer leurs compétences linguistiques. J'ai mentionné l'application KUDO, un peu plus tôt. Quand nous tenons des réunions avec toute l'organisation, nous utilisons automatiquement cette application, qui permet aux équipes, qu'elles soient composées de participants bilingues ou unilingues, de tenir la réunion ensemble, en même temps, et d'obtenir l'information dans la langue qu'elles comprennent le mieux.

Mme Annie Koutrakis: Mesdames Hendricks et Cassie, comment le gouvernement devrait-il gérer les besoins en matière de compétences linguistiques dans les régions où les services sont principalement reçus par la majorité linguistique? Par exemple, est-ce que les mêmes obligations devraient s'appliquer dans toutes les provinces et toutes les régions dans la même mesure, ou cela devrait-il dépendre des besoins de chaque région?

Mme Justine Hendricks: Comme vous le savez, mon rôle n'est pas nécessairement d'offrir une perspective ou une opinion là-dessus. Par contre, je peux vous dire que, quand l'organisation fait des investissements et démontre un effort, on voit un intérêt de la part des employés unilingues anglophones pour apprendre le français. C'est l'approche avec laquelle FAC est en train de répondre à ces demandes. D'abord et avant tout, cependant, il faut s'assurer de servir les communautés francophones dans toutes les provinces canadiennes.

Par ailleurs, il y a des outils et des approches qu'on peut prendre. À titre d'exemple, nous avons deux centres d'appels, l'un dans l'At-

lantique et l'autre dans l'Ouest canadien. Nous avons plus de ressources francophones dans l'Atlantique que dans l'Ouest, comme vous pouvez l'imaginer. Cependant, ces deux centres ont uni leurs efforts pour s'assurer de répondre à tous les appels de francophones, peu importe d'où ils proviennent au Canada. Nous adoptons donc de telles approches pour répondre à la demande et satisfaire les besoins de la clientèle.

• (1555)

Mme Annie Koutrakis: Madame Cassie, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Angela Cassie: J'ajouterais juste que ces droits linguistiques sont fondamentaux. Selon nous, peu importe où l'on se trouve, l'accès aux services du gouvernement fédéral dans les deux langues officielles est un droit. Nous travaillons de façon très concertée pour dénombrer les municipalités bilingues et trouver des façons d'avoir une plus grande offre de services, mais ceci est une question de droits fondamentaux.

Mme Annie Koutrakis: J' imagine que le fait que les personnes peuvent maintenant travailler à distance a beaucoup aidé.

Êtes-vous en mesure de nous faire part de quelques données comparant la situation avant l'arrivée du travail virtuel et maintenant?

Mme Justine Hendricks: Je n'ai pas les chiffres exacts sous la main, mais nous pourrions certainement transmettre par écrit au Comité certaines données.

Je vais faire une mise en contexte relativement à une situation que tous ont vécue. Auparavant, c'était un défi pour les organisations de voir comment le travail hybride pourrait être aussi efficace que le travail traditionnel. Or, depuis la pandémie de la COVID-19, on voit une nouvelle tendance: certains postes qui auparavant se trouvaient seulement au siège social à Regina sont maintenant occupés par des gens qui n'étaient pas nécessairement à Regina. En effet, aujourd'hui, des gens qui ne vivent pas nécessairement à Regina peuvent postuler et travailler à partir d'une autre province ou d'une autre ville.

Mme Annie Koutrakis: Merci beaucoup, madame Hendricks.

Tous les membres du Comité vont être contents de voir ces données, je pense.

Le président: Madame Hendricks, je vous demande de faire parvenir ces données à la greffière, qui les transmettra à tous les membres du Comité.

Merci, madame Koutrakis.

Je donne maintenant la parole pendant six minutes à M. Beau- lieu, le représentant du Bloc québécois et le deuxième vice-président du Comité.

M. Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Madame Hendricks, vous dites que 90 % de vos postes de cadre supérieur sont bilingues. De combien de postes s'agit-il? De plus, comment définissez-vous la connaissance du français et quel degré de connaissance exigez-vous?

Mme Justine Hendricks: Je précise qu'il s'agit de 80 %, et non de 90 %. Si je me suis mal exprimée...

M. Mario Beaulieu: Non, c'est moi qui me suis mal exprimé. En effet, il s'agit de 80 %.

Mme Justine Hendricks: Ce n'est pas grave.

Les cadres supérieurs sont des chefs de division, et il y en a neuf, incluant moi-même, qui suis la présidente-directrice générale.

Pouvez-vous répéter votre deuxième question?

M. Mario Beaulieu: Être bilingue, ça implique la connaissance du français. Quel niveau de connaissance exigez-vous? Si quelqu'un ne connaît pas le français, allez-vous quand même accepter de l'embaucher, mais lui demander de suivre une formation linguistique?

Mme Justine Hendricks: Dans les trois dernières années, les choses ont évolué un peu. Il y a cinq ans, le pourcentage de personnes bilingues dans l'équipe des cadres supérieurs chez FAC était beaucoup plus bas.

Accepter un candidat ou une candidate qui n'est pas bilingue pour pourvoir un poste désigné bilingue serait une exception. Au moment de l'offre d'emploi, nous exigerions ou demanderions au candidat ou à la candidate de suivre des cours de français. Avant de consentir à cette exception, par contre, il faudrait que nous ayons tenté de pourvoir le poste à au moins deux reprises. Il faut voir si le talent existe vraiment à l'extérieur de Regina.

Pour faire un lien avec la question de votre collègue, les choses ont quand même changé au cours des trois dernières années. Auparavant, ces postes étaient seulement disponibles à Regina, ce qui causait parfois plusieurs défis supplémentaires.

M. Mario Beaulieu: Vous parlez de Regina parce que c'est là que le siège social est situé, mais avez-vous des bureaux partout au Canada?

• (1600)

Mme Justine Hendricks: Le siège social de FAC est situé à Regina et compte environ 1 000 employés — c'est probablement le principal employeur à Regina. Le reste des 1 400 employés travaillent dans 103 bureaux, situés partout au Canada.

M. Mario Beaulieu: D'accord.

Vous dites que, en général, 14 % des postes sont bilingues, mais il y a 20 % de francophones au Canada. Croyez-vous que le nombre de postes bilingues pourrait être plus élevé?

Mme Justine Hendricks: Comme je l'ai mentionné, il y a encore du progrès à faire. Nous avons un plan triennal.

Quand je dis que 14 % des postes sont bilingues, je parle de postes désignés bilingues. Ces postes sont surtout des postes de service à la clientèle.

Pour vous donner une idée, le Québec a une part de marché de 18 %. Pour avoir un contingent d'employés qui peut répondre aux critères, nous avons désigné des postes, pour nous assurer que les clients et les parties prenantes francophones peuvent avoir accès à des services en français.

M. Mario Beaulieu: Si vous concentrez vraiment vos postes désignés bilingues sur le service à la clientèle, est-ce que ça veut dire que la langue de travail est l'anglais?

Mme Justine Hendricks: Ce n'est pas nécessairement le cas. Comme je l'ai mentionné, toute la correspondance provenant de mon bureau est toujours bilingue, et nous utilisons l'application KUDO.

M. Mario Beaulieu: C'est un genre de logiciel.

Mme Justine Hendricks: J'ai une équipe de traduction, qui est très occupée.

M. Mario Beaulieu: C'est bon. Je sais qu'il existe aussi des logiciels.

Mme Justine Hendricks: Oui, mon équipe fait aussi appel à ces logiciels. Toutes les communications provenant des cadres supérieurs sont toujours dans les deux langues officielles et, quand j'organise des rencontres, elles se déroulent dans les deux langues officielles.

M. Mario Beaulieu: Au Québec, quelle est la proportion d'employés bilingues?

Mme Justine Hendricks: Je peux faire parvenir au Comité le chiffre exact, mais je vous dirais que c'est probablement au-dessus de 75 %.

M. Mario Beaulieu: Parlez-vous des postes qui exigent la connaissance de l'anglais?

Mme Justine Hendricks: Non, je parle de la connaissance du français.

M. Mario Beaulieu: C'est bon. Donc, 25 % des postes sont bilingues.

Mme Justine Hendricks: Oui, mais j'aimerais fournir au Comité les chiffres exacts à cet égard.

M. Mario Beaulieu: Diriez-vous que la langue commune utilisée dans vos bureaux, au Québec, c'est le français? Des représentants du syndicat de l'Alliance de la fonction publique du Canada nous ont dit que, pour les fonctionnaires au Québec, le travail se fait beaucoup en anglais, parce qu'il y a une discrimination systémique qui fait qu'on présume que tout se passe en anglais d'abord.

Mme Justine Hendricks: Je peux vous dire que depuis que je suis en poste, ce qui fait à peu près un an, quand nous avons des réunions avec les clients dans les bureaux au Québec, cela se fait dans les deux langues officielles. J'ai amené mon conseil d'administration à une réunion au Québec, au cours de laquelle une centaine de clients sont venus. La majeure partie des rencontres et des échanges se déroulent en français.

M. Mario Beaulieu: D'accord.

Qu'en est-il de la langue de travail?

Mme Justine Hendricks: Quand moi, je travaille avec eux...

M. Mario Beaulieu: Je ne parle pas de la langue utilisée avec la clientèle, mais de la langue utilisée entre les employés.

Mme Justine Hendricks: Nous travaillons beaucoup avec les clients, et je vous dirais que les communications orales se font surtout en français. De plus, les employés sont capables de travailler en communiquant par écrit en français ou en anglais. Quand nous sommes au Québec, la langue commune est le français.

M. Mario Beaulieu: C'est bon, je l'espère. Je vais attendre vos données à cet égard. En tout cas, c'est certainement mieux que le Canadien National ou Air Canada, d'après ce que je constate.

Fonctionnez-vous en offrant des primes au bilinguisme?

Mme Justine Hendricks: FAC n'offre pas de primes au bilinguisme.

M. Mario Beaulieu: D'accord.

Pour les hauts fonctionnaires...

Le président: Monsieur Beaulieu, je suis désolé de vous interrompre.

M. Mario Beaulieu: Mon tour est terminé.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Beaulieu.

J'ai été généreux à votre égard, monsieur Beaulieu, parce que j'ai laissé un peu plus de temps à M. Dalton. Par souci d'équité, je vous ai laissé aussi un petit peu plus de temps.

Je cède maintenant la parole à Mme Ashton, du NPD.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup aux témoins qui sont des nôtres aujourd'hui.

Madame Cassie, de la Société de la francophonie manitobaine, je suis particulièrement contente de vous voir. Votre organisme fait un travail tellement important au Manitoba.

Vous avez dit que la communauté francophone était en croissance au Manitoba et que cette croissance résultait des nouveaux arrivants francophones venus de partout dans le monde. Comme vous le savez, notre comité s'est beaucoup engagé à étudier la question de l'immigration. Il a également examiné les besoins qu'il faut porter à l'attention du gouvernement fédéral, les services fédéraux, et la façon dont nous pouvons soutenir les services en français dans nos communautés pour tout le monde, incluant ces nouveaux arrivants au Canada, qui, souvent, ne parlent pas ou pas assez bien l'anglais.

Selon vous, dans ce contexte et celui des besoins particuliers des nouveaux arrivants francophones au Manitoba, croyez-vous que le gouvernement fédéral pourrait en faire plus et investir davantage pour s'assurer que les services sont offerts dans les deux langues officielles, que ce soit en matière de logement, de santé ou d'emploi? J'aimerais que vous nous fassiez part de vos réflexions à cet égard.

• (1605)

Mme Angela Cassie: En premier lieu, je ne veux pas fêter trop fort cette croissance de la francophonie manitobaine, car nous sommes toujours vulnérables, et de plus en plus de gens vont vers l'anglais parce qu'il manque de services en français. C'est particulièrement le cas des nouveaux arrivants, qui ne parlent souvent ni l'anglais ni le français à leur arrivée. Nous avons un organisme, l'Accueil francophone du Manitoba, qui contribue énormément à l'accueil des immigrants et des réfugiés francophones, mais aussi de tous les autres immigrants. Les services d'accueil de tels organismes francophones permettent d'éveiller les nouveaux arrivants à la réalité francophone d'ici, au Manitoba, et beaucoup d'entre eux finissent par envoyer leurs enfants dans des écoles d'immersion française. Lorsque l'accueil se fait en français, cela démontre aux nouveaux arrivants qu'il y a d'autres pistes que l'anglais. Nous avons donc besoin de ces services.

Par ailleurs, on parle beaucoup des investissements nécessaires dans le continuum en éducation en français pour renforcer le bassin de main-d'œuvre francophone. Les garderies francophones sont aussi extrêmement importantes, puisque les travailleurs ont besoin d'avoir accès à des services à la petite enfance. Pour pouvoir vraiment vivre en français, cela prend des investissements dans les arts et la culture, la justice et les soins de santé, entre autres. C'est plus qu'un simple échange transactionnel à un guichet; il s'agit d'être capable de s'épanouir en français dans toutes les facettes de notre vie.

De temps en temps, on constate que les immigrants francophones ont de la difficulté à accéder à certains postes bilingues, ou qu'ils ne maîtrisent pas assez bien l'anglais pour accéder à des postes. Pour ce qui est des hauts fonctionnaires, cela prend des individus qui comprennent la langue, mais qui comprennent aussi l'importance de ces programmes pour nous aider à bâtir ces ponts et à nous assurer que ces services continuent d'être offerts.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup.

Je suis très heureuse que vous ayez soulevé la question du continuum en éducation, qu'on connaît bien. J'ai parlé à plusieurs reprises de la pénurie de main-d'œuvre francophone en éducation et en petite enfance ici, au Manitoba. On ne peut pas parler d'une vision pour rendre nos services publics plus francophones sans essayer de trouver des solutions afin que plus de jeunes reçoivent une éducation en français et deviennent bilingues.

Vous travaillez avec plusieurs communautés francophones à l'extérieur de Winnipeg. Pouvez-vous nous dire quelles ressources le gouvernement fédéral pourrait fournir aux municipalités bilingues afin qu'elles puissent renforcer leur fonctionnement en français?

Mme Angela Cassie: Je sais qu'il existe plusieurs programmes destinés aux municipalités bilingues et que celles-ci ont exprimé leurs besoins en matière de services et de ressources. Je voudrais encore une fois souligner l'importance des investissements dans l'éducation au sein des ministères et des organismes publics qui offrent ces services.

Je salue les efforts de Mme Hendricks. De tels modèles, qui démontrent un engagement de la part d'un fonctionnaire tout au long de sa carrière, permettent d'offrir plus qu'un service à la clientèle et un guichet. En effet, cela fait que des gens à tous les niveaux de l'organisation comprennent non seulement la langue, mais aussi les défis auxquels les communautés sont confrontées. Dans les municipalités bilingues, ces défis peuvent toucher une gamme de services, qu'il s'agisse de ceux fournis par la GRC, de l'administration de la justice, des soins de santé ou de la poste, entre autres.

• (1610)

Le président: Merci, madame Cassie.

Nous passons maintenant au deuxième tour de questions.

Madame Kusie, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Mon mari vient du Manitoba et a des racines franco-manitobaines. Il est le petit-fils d'un grand-père de Belgique et d'une grand-mère de France. De plus, notre fils est inscrit à un programme d'immersion française à Calgary, où nous habitons maintenant. Il est donc très important pour nous de préserver la langue française au pays. Ma mère est francophone.

Selon vous, madame Cassie, quel est l'avenir de la francophonie au Manitoba?

Mme Angela Cassie: Je vous remercie de votre question.

Je vous remercie également de nous avoir parlé de vos racines et de vos connexions franco-manitobaines. Cela démontre la richesse de notre francophonie. On y voit l'avenir.

Nous travaillons de très près avec la communauté franco-métisse. Nous sommes en train de bâtir des ponts pour la réconciliation entre les francophones et les Franco-Métis.

Nous avons élaboré un plan stratégique communautaire qui explique notre vision pour l'avenir et touche tous les dossiers, dont l'éducation, la petite enfance, comme on l'a déjà mentionné, l'accès à la justice et aux soins de santé en français, et, évidemment, les arts et la culture.

Nous voulons continuer de pouvoir vivre en français, et pas seulement dans la ville de Winnipeg, où on observe une augmentation du nombre de programmes d'immersion.

Pour ma part, c'est vraiment une occasion de bâtir des ponts, de veiller à ce que les étudiants en immersion ne voient pas le français seulement comme un cours obligatoire, mais comme une façon de sentir qu'ils font partie de la francophonie. Mme Hendricks a parlé de sécurité linguistique. D'autres personnes comme vous, madame Kusie, ont choisi d'envoyer leurs enfants en programme d'immersion. J'espère que nous ne perdrons pas ces jeunes après leur 10^e année, mais qu'ils continueront de s'impliquer dans la communauté, qu'ils verront comme moi la richesse de la langue française, et qu'ils lutteront eux aussi pour revendiquer nos droits linguistiques. J'espère aussi qu'un jour, ces droits n'auront plus à être revendiqués parce qu'ils seront reconnus et respectés.

La langue française est une richesse non seulement dans la ville de Winnipeg, mais aussi à Beauséjour, à Thompson, à Saint-Malo et à Sainte-Anne. Il existe en effet plusieurs communautés francophones un peu partout dans notre belle province. Nous aimerions que, dans 20 ans ou 30 ans, elles continuent de s'identifier comme municipalités bilingues et que leur population soit fière et capable de vivre en français.

Mme Stephanie Kusie: Merci beaucoup, madame Cassie. Je suis vraiment contente de savoir que, tant au Manitoba qu'à Calgary, beaucoup de parents choisissent d'envoyer leurs enfants dans des milieux francophones.

Selon vous, quels sont les plus grands défis de votre organisation maintenant?

• (1615)

Mme Angela Cassie: Un de ces défis est la pérennité de nos organismes communautaires. Beaucoup de ces organismes comptent sur du financement lié à des projets. Or, il est très difficile de se concentrer sur ses mandats principaux quand on doit toujours présenter des projets et courir après du financement.

La main-d'œuvre est un autre défi. Les talents francophones font l'objet d'une grande concurrence. Tout comme ce comité qui fonctionne aujourd'hui de façon hybride, les gens du Manitoba peuvent travailler n'importe où. Nos organismes communautaires sont donc en concurrence avec beaucoup d'autres organismes, notamment pour ce qui est des salaires. Il faut donc pouvoir conserver notre main-d'œuvre.

Le président: Merci, madame Cassie.

Le prochain intervenant, qui représente les libéraux, sera M. Marc Serré, qui aura la parole pour cinq minutes.

M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.): Merci, monsieur le président.

Mesdames Hendricks et Cassie, merci beaucoup de votre témoignage. Il va nous aider à enrichir l'étude.

Madame Cassie, comme vous l'avez mentionné, le commissaire aux langues officielles nous a demandé d'entamer une étude sur le bilinguisme des hauts fonctionnaires et sur les mesures qui pourraient être prises pour arrêter le déclin du français et améliorer la situation au pays. Il est évident qu'il y a du chemin à faire.

Madame Hendricks, vous avez dit avoir connu du succès au cours des deux dernières années, mais qu'avant, la situation n'était pas si bonne. Les choses étaient difficiles du côté des langues officielles, des projets de loi sur le sujet, et l'appui du gouvernement fédéral.

En matière de recrutement et de rétention, que pensez-vous que le gouvernement fédéral pourrait faire pour vous aider et mieux vous outiller? Vous dites que le recrutement se porte un peu mieux maintenant que vous fonctionnez en mode hybride. À votre siège social de Regina, le travail se fait-il en français ou seulement en anglais? Je sais que vous pouvez recruter des gens partout au pays prêts à travailler de façon hybride, mais que peut-on faire pour améliorer la situation du bilinguisme chez les cadres supérieurs?

Mme Justine Hendricks: Je vais apporter une précision: comme nous sommes une société de la Couronne, nous avons une certaine indépendance.

Pour ce qui est des outils, nous nous sommes inspirés des outils du Commissariat aux langues officielles du Canada. Nous utilisons donc des outils qui ont été développés pour déterminer quels postes de cadre ou autres doivent être désignés bilingues.

Pour ce qui est de l'offre d'emploi, nous regardons immédiatement si les candidats sont bilingues, et ce, avant même l'étape de l'entrevue. S'il s'agit d'un poste désigné bilingue, mais que les compétences linguistiques du candidat ne sont pas assez élevées, nous allons conclure une entente ou exiger du candidat qu'il suive des cours de langue. Au moyen de notre propre budget, nous allons soutenir cet employé, afin que celui-ci améliore son français en milieu de travail.

Vous m'avez demandé s'il y avait des communautés francophones à Regina, et la réponse est oui. Nous avons recruté des gens bilingues. D'ailleurs, la personne à la tête de mon bureau de traduction est bilingue et parle très bien le français.

M. Marc Serré: Je n'ai pas de doute quant au fait qu'il y a des communautés francophones.

À votre siège social, offre-t-on des services d'interprétation lors des réunions? Vous avez mentionné qu'il y avait quelques réunions.

Nous allons tenir des consultations pour déterminer ce qu'est une forte concentration de francophones. Y a-t-il des changements à apporter? Selon vous, qu'est-ce qu'une forte concentration de francophones?

Mme Justine Hendricks: Je veux être précise. Vous m'avez demandé si nous travaillons en français à Regina. Le pourcentage de gens qui travaillent en français tous les jours est plus faible à Regina qu'à Saint-Hyacinthe, en raison de la plus grande concentration d'employés qui ne sont pas bilingues à Regina.

Pour ce qui est de nos services de traduction, nous en avons partout au pays, mais l'équipe est concentrée à Regina. Nous avons aussi des professeurs partout au Canada.

Vous m'avez demandé si nous avons un service d'interprétation lors de toutes les réunions. Je vous répondrai que nous en avons la possibilité. En effet, l'application KUDO est quand même assez intéressante, parce qu'elle permet d'obtenir l'interprétation sur place au moment où la réunion a lieu. Nous utilisons déjà cette application, mais nous pourrions certainement l'utiliser plus souvent. Cela dit, nous nous assurons que les employés qui désirent discuter et faire des affaires en français peuvent accéder à cette application.

• (1620)

M. Marc Serré: Madame Hendricks, je vous remercie du travail que vous faites pour améliorer votre organisation.

Madame Cassie, vous représentez la Société de la francophonie manitobaine, et vous cherchez à promouvoir la vitalité du français dans les communautés. C'est un super beau travail. Notre étude ne s'applique pas nécessairement aux cadres supérieurs de votre organisation, mais avez-vous des recommandations à faire pour améliorer la situation dans les organisations fédérales au Manitoba et pour y assurer une plus grande place au français?

Mme Angela Cassie: Il faut certainement continuer à faire du recrutement pour attirer des talents bilingues. Nous devons aussi continuer à investir dans ces talents durant leur carrière dans le service public.

Je vais brièvement parler de mon histoire personnelle. J'ai travaillé au sein du gouvernement fédéral pendant 25 ans, à différents titres. J'ai pu avoir accès à de la formation qui m'a beaucoup aidée à me perfectionner dans un contexte professionnel.

Très souvent, les gens ne semblent pas à l'aise, parce qu'ils ont une insécurité linguistique. Un investissement qui permettrait d'assurer que cette formation peut continuer serait un bon élément. L'Université de Saint-Boniface et l'Alliance française du Manitoba offrent des programmes de qualité, auxquels pourraient participer les membres de la fonction publique.

Le président: C'est parfait.

Merci, madame Cassie et monsieur Serré.

Monsieur Beaulieu, vous avez maintenant la parole pour deux minutes et demie.

M. Mario Beaulieu: Merci, monsieur le président.

Madame Cassie, comme on le sait, il y a eu un déclin du français quand même assez important. En effet, le pourcentage de la population qui a le français comme principale langue d'usage à la maison est passé de 4 % à 1,3 %, aujourd'hui. Selon vous, est-ce que le système du bilinguisme institutionnel fédéral fonctionne? Ce système a-t-il permis de contrer l'assimilation?

Mme Angela Cassie: Si nous tenions à la modernisation de la Loi sur les langues officielles, c'était justement afin d'être mieux outillés pour lutter contre ce déclin. Il reste maintenant à adopter des politiques pour la mise en œuvre de la Loi. Nous pensons qu'un des éléments importants est que le gouvernement fédéral offre des services à la communauté, et c'est pour cette raison que nous voulons vraiment continuer à parler de ces investissements.

M. Mario Beaulieu: Diriez-vous qu'un nombre suffisant de fonctionnaires fédéraux au Manitoba connaissent le français?

Mme Angela Cassie: Je n'ai pas les chiffres en main.

M. Mario Beaulieu: Est-ce que les francophones peuvent être servis en français un peu partout au Manitoba?

Mme Angela Cassie: Ce n'est pas partout, mais c'est certainement possible dans les ministères avec lesquels nous travaillons de manière plus fréquente. Par contre, les membres de la communauté de Saint-Pierre-Jolys diraient qu'il est plus difficile d'avoir accès à des services en français.

M. Mario Beaulieu: Souvent, malgré les obligations linguistiques pour les postes bilingues, on accepte des anglophones unilingues à la condition qu'ils suivent des cours de français. Ne pensez-vous pas qu'on devrait exiger la connaissance du français avant l'attribution d'un poste plutôt que de miser sur la formation?

Le président: C'est une excellente question, monsieur Beaulieu, mais votre temps est écoulé.

Si vous voulez, madame Cassie, vous pouvez y répondre par écrit au Comité par l'entremise de notre greffière.

La parole est maintenant à Mme Ashton, notre dernière intervenante, pour deux minutes et demie.

Mme Niki Ashton: Madame Cassie, au sujet de l'accès aux services en français, je vais parler un peu du système de justice. On sait qu'il est très important de pouvoir avoir accès à des services de justice en français dans notre province. Cependant, on sait qu'aucun juge au Manitoba n'est capable d'entendre une cause en français, ce qui est clairement inacceptable. Ce n'est pas théorique, c'est la réalité chez nous. Pour nous, il est important d'aborder un aspect du projet de loi C-13 qui pourrait mieux contribuer au bilinguisme des juges.

Pour revenir au cas du Manitoba, on n'a pas de juge en mesure d'entendre des causes en français. Pensez-vous que les Franco-Manitobains devraient avoir accès à des services juridiques adéquats en français? Le gouvernement fédéral a-t-il un rôle à jouer maintenant?

• (1625)

Mme Angela Cassie: Je vous remercie de cette question. Oui, absolument. L'accès à des services de qualité en français est important, en particulier pour les services vitaux comme la justice. Nous veillons à la formation d'avocats bilingues, mais il faut aussi des juges bilingues, sinon ça peut créer des retards incroyables dans des cas extrêmement importants. Oui, ce serait un élément à travailler de façon urgente.

Le président: Madame Ashton, je vais vous donner un peu plus de temps, mais, auparavant, vous devez lever la perche de votre microphone, parce qu'elle est un peu basse. Je vous donne encore 15 secondes.

Mme Niki Ashton: En ce qui concerne l'incitation à travailler au sein du gouvernement fédéral, on a entendu qu'une augmentation de la prime de bilinguisme de 800 \$ à 3000 \$ jouerait un rôle important. À votre avis, est-ce que cette augmentation serait utile pour attirer des candidats dans la fonction publique et les y retenir?

Le président: Merci pour votre question, madame Ashton. Comme je vous l'ai dit, le temps était compté.

Madame Cassie, c'est vous qui devez malheureusement écoper.

Mesdames Cassie et Hendricks, je tiens à vous remercier. L'interaction était excellente et vos réponses, rapides. Vous maîtrisez votre domaine. S'il y a d'autres informations que vous auriez aimé nous transmettre, n'hésitez pas à nous les faire parvenir par l'intermédiaire de notre greffière, qui va les transmettre à tous nos membres. Je vous remercie de vous être prêtées au jeu. C'était vraiment intéressant.

Nous allons suspendre la réunion momentanément et poursuivre à huis clos.

La séance est suspendue.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>